

**COMMUNE DE ROSTEIG**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 8 avril 2022**

Le 8 avril 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

**Présents :**

**MM.** MATZ François - MULLER Pascal, Adjoints au Maire

**Mmes** LUDMANN Anna - REYMANN Martine

**MM.** BAUER Alexandre - MAGNET Gérard - MATZ Mickaël - MOSER Jacky - SEYLLER Marc - ZOSSI Serge

**Absents excusés:** Mmes RICHERT Sabrina et SCHMIDT Christiane

M. GIRARDIN Jérôme ayant donné pouvoir à M. MATZ François – M. STUDER Simon

**Date de convocation :** 4 avril 2022

**Date d'affichage :** 21 avril 2022

**Date de publication :**

Ouverture de la séance à 20h00

M. MULLER Pascal est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 01 - Approbation du PV de la séance du 18 mars 2022**
- 02 - Budget Primitif du Service Antenne**
- 03 - Budget Primitif du Lotissement « Les Terrasses du Kaltenbach »**
- 04 - Budget Primitif du Service Général**
- 05 - Fiscalité 2022**
- 06 - Versement de subvention à l'école**
- 07 - Redevance d'occupation du domaine public**
- 08 - Demande de subventions : collège de WINGEN SUR MODER**
- 09 - Achat de terrains**
- 10 - Divers**

\* \* \*

**01 - Approbation du PV de la séance du 18 mars 2022**

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2022 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**Monsieur MATZ Mickaël rejoint la séance à 20h45.**

**02 - Budget Primitif du Service Antenne**

Le Budget Primitif du Service Antenne est présenté aux conseillers.

Le Maire leur expose les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits pour réaliser les différents investissements décidés lors de séances précédentes, et les besoins recensés.

Il rappelle la volonté de maîtriser l'effort fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022 du Service Antenne.**

### **03 - Budget Primitif du Lotissement « Les Terrasses du Kaltenbach »**

Le Budget Primitif du Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach est présenté aux conseillers.

Le Maire leur expose les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits pour réaliser les différents investissements décidés lors de séances précédentes, et les besoins recensés.

Il rappelle la volonté de maîtriser l'effort fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022 du Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach.**

### **04 - Budget Primitif du Service Général**

Le Budget Primitif du Service Général est présenté aux conseillers.

Le Maire leur expose les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits pour réaliser les différents investissements décidés lors de séances précédentes, et les besoins recensés.

Il rappelle la volonté de maîtriser l'effort fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022 du Service Général.**

### **05 - Fiscalité 2022**

Par délibération du 9 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 25,86 % et TFPNB : 7,17 %

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

**TFPB : 25,86 % et TFPNB : 7,17 %**

**Adopté à l'unanimité**

### **06 - Versement de subvention à l'école**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de **400 €** par classe à l'Union Sportive de l'école primaire de ROSTEIG.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022 et seront versés au mois de septembre 2022.

**Adopté à l'unanimité**

## **07 - Redevance d'occupation du domaine public**

Le Conseil Municipal,

VU le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévues par les articles L.45-1, L.47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les montants des redevances à verser par ORANGE pour l'année 2022 comme suit :

Artère aérienne :	1,858 km x 56,85 € =	105,62 €
Artère en sous-sol :	8,423 km x 42,64 € =	359,16 €
Emprise au sol :	1 m <sup>2</sup> x 28,43 € =	28,43 €
<b>TOTAL :</b>		<b>493,21 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

## **08 - Demande de subventions : collège de WINGEN SUR MODER**

Le Maire fait part aux conseillers que Monsieur le Principal du Collège de Wingen sur Moder a transmis une demande de participation financière destinée au financement d'un voyage scolaire en Ardèche. **3** élèves de Rosteig sont concernés, à savoir :

### **BURNS Mabel-Kathleen - DEHASS Edouard - JOCHEM ARRIVault Anouchka**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder à chaque élève de Rosteig une aide financière de **25 Euros**,
- de verser la subvention directement aux parents sur présentation d'une attestation délivrée par le Collège et d'un RIB,
- de prévoir les crédits au Budget Primitif 2022.

**Adopté à l'unanimité**

## **09 - Achat de terrains**

Le Maire propose à ses collègues d'acheter deux terrains appartenant à Mme SCHMIDT veuve PFEIFFER Elisabeth, M. et Mme GOLTZENE Claude et M. et Mme STOLLE Mathieu en indivision, cadastrés comme suit : Section 02 n° 28 VILLAGE d'une contenance de 0.59 ares et Section 02 n° 148 LEINENGRUB d'une contenance de 11.80 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir ces terrains au prix de 30 € l'are
- de confier la rédaction de l'acte à Me Luc SENDEL
- de prendre en charge les frais de notaire
- d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir

**Adopté à l'unanimité**

## **10 - Divers**

Sous le point Divers,

- le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la vente d'un terrain appartenant à la commune. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance

Le Maire fait part aux élus que :

- la cérémonie du 8 mai sera organisée
- la clôture autour de la citerne à gaz de la Mairie a été posée par l'agent communal
- des panneaux de signalisation ont été remplacés dans diverses rues
- le basculement sur le nouveau réseau TV s'est bien passé et qu'il faudra certainement prévoir le remplacement de certains amplificateurs
- la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre lance un projet « Vergers pour la biodiversité » destiné aux particuliers, aux associations et aux communes

Monsieur Gérard MAGNET présente à ses collègues le diaporama relatif au refuge pour les chauves-souris à l'église protestante.